Les préconisations du CESE reprises dans la proposition de loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire



SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 02/02/2015

Saisine liée : FAVORISER L'ACCÈS POUR TOUS À UNE ALIMENTATION DE QUALITÉ, SAINE ET ÉQUILIBRÉE

La proposition de loi présentée par le député Jean-Pierre Decool le 5 février 2015 mettait à l'honneur dans sa version initiale les préconisations du CESE formulées dans son avis "Favoriser l'accès pour tous à une alimentation de qualité, saine et équilibrée ".

Le CESE se félicite que le législateur se saisisse et débatte de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Il encourage le député Guillaume Garot, chargé par le Gouvernement d'une mission sur cet important sujet, à ouvrir de nouvelles pistes pour lever les blocages, qui persistent tout au long de la chaine alimentaire.

Dans son avis rapporté par Thierry Damien et adopté le 28 janvier 2014, le CESE recommandait une sensibilisation collective au gaspillage alimentaire, des professionnels de la grande distribution aux consommateurs. Face à l'ampleur du gaspillage alimentaire alors qu'en parallèle 3,5 millions de Français bénéficient de l'aide alimentaire, le CESE mettait l'accent sur la nécessité d'optimiser les modes de consommation et **d'améliorer l'étiquetage des denrées alimentaires.**

Préconisation phare, le CESE proposait de **supprimer la date limite d'utilisation optimale (DLUO) des produits pour ne conserver que la date limite de consommation (DLC)**. DLC et DLUO sont souvent confondues par le consommateur, ce qui conduit en particulier à un gaspillage alimentaire très regrettable. Il s'agirait de ne retenir que la DLC pour les produits qui le justifient, c'est-à-dire ceux qui à une échéance à déterminer sont susceptibles de présenter un risque véritable pour la santé des consommateurs.

Le CESE proposait d'autres mesures de prévention et de lutte contre le gaspillage, parmi lesquelles :

Développer l’information et l’éducation autour de l’alimentation

Le CESE réaffirme la nécessité de sensibiliser les consommateurs à l’alimentation dès l’enfance, dans le milieu familial et les établissements scolaires. La sensibilisation dans les établissements scolaires fait l’objet de l’article 1er de la proposition de loi.

Permettre l’accès aux plus démunis à une alimentation équilibrée

Le CESE souhaite développer la vente à prix réduits pour les produits dont la date de péremption est proche.

Répondre aux enjeux de la restauration collective

La restauration collective doit prendre en compte les besoins de ses utilisateurs, y compris quantitatives pour les enfants, et favoriser des repas variés et équilibrés en privilégiant les produits locaux.

Pour consulter l'avis dans son intégralité, cliquez ici.

© - copyright CESE - Novembre 2026